

SANTÉ

Polémique à l'hôpital du Nouvion : le directeur réagit

Après l'article « *L'hôpital du Nouvion-en-Thiérache refuse un patient en détresse respiratoire* » paru dans *L'Aisne nouvelle* et *L'union* il y a une semaine, le directeur de l'ensemble hospitalier d'Hisson, Vervins et du Nouvion a souhaité réagir. L'article faisait état du refus de prise en charge en urgence d'un homme en détresse respiratoire. Sa mère, qui l'avait transporté au Nouvion, s'était alors dirigée vers l'hôpital du Cateau-Cambrésis. Elle le reprochait à l'établissement nouvionnais et le maire du Nouvion s'interrogeait sur le statut d'un centre hospitalier qui n'accueille pas les urgences.

« Exercice illégal de la médecine »

L'enquête interne terminée, le directeur Patrick Trépart précise que ce centre hospitalier n'a jamais eu l'autorisation de l'Agence régionale de santé (ARS) pour un accueil d'urgence. Il admet que cela a pu être le cas dans le passé, mais que ces situations ne doivent pas se reproduire. Arrivé il y a quelques semaines à la tête des trois hôpitaux, Patrick Trépart veut clarifier les choses. « *Il faut une équipe dédiée et le matériel. Urgentiste, c'est un métier, les médecins*

au Nouvion ne sont pas formés pour. C'est apparenté à de l'exercice illégal de la médecine, le personnel risque une sanction disciplinaire et pénale. »

Il estime qu'il n'y a pas eu non-assistance à personne en danger. « *Le personnel est formé aux gestes de premier secours* » et peut agir en attendant l'arrivée du Samu, mais pas prendre en charge le patient dans l'établissement. Citant un tel cas survenu la veille, il indique que le Samu aurait pu intervenir au Nouvion si la personne n'était pas partie au Cateau-Cambrésis. Dans ce type de cas, rester chez soi et appeler le 15 est la meilleure solution, le patient est ensuite rapidement dirigé vers les urgences les plus proches. Le directeur estime que c'est du temps gagné et moins dangereux que de transporter un proche soi-même. Il ajoute qu'« *en Thiérache, on a la chance d'avoir un bon maillage territorial avec plusieurs hôpitaux qui ont des services d'urgences* : Guise, Fournies, Hisson... »

Il veut répondre également sur le statut de l'hôpital : en est-ce un s'il n'y a pas d'urgences ? Oui, martèle le directeur : « *Seuls 20% des hôpitaux en France en ont.* »

ANNAIS GERBAUD

REIMS

BAZOCHES-SUR-VESLES

Dans la voiture déchiquetée, un Fismois de 21 ans

L'identité de la victime du tragique accident, survenu mardi soir sur la RN31, est connue. Il s'agit de Mickaël Franck, un jeune de 21 ans.



Les secours sont restés sur place près de quatre heures trente. Hervé Merli

Le Marnais, décédé dans la nuit de mardi à mercredi sur la RN31 à hauteur de Bazoches-sur-Vesles (Aisne), s'appelait Mickaël Franck. Il était âgé de 21 ans et habitait Fismes. La victime était titulaire du permis depuis un an environ et

Le jeune homme était titulaire du permis de conduire depuis un an. Sous la violence du choc,

Pendant ce temps, des salariés de la Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae, distributeur d'énergie local) coupaient l'électricité dans les villages de Bazoches et Perles (environ 550 personnes). Un risque d'incendie était en effet à